

## **ASSEMBLÉE DU 13 février 2020**

Procès-verbal de l'assemblée **extraordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 13 février 2020.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général  
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Est absente :

Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

Aucune question n'est soulevé.

CA-2020-013

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Modification de contrat – honoraires supplémentaires au mandat du Consortium GDR**
4. **Octroi de contrat – service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis adaptés**
5. **Levée de l'assemblée**

**Modification de contrat – honoraires supplémentaires au mandat du Consortium GDR**

---

ATTENDU QUE le Consortium GDR a été mandaté en 2008, lors d'un appel d'offres public, pour la conception et l'élaboration des plans et devis pour l'ensemble du corridor Rapibus, à partir du boulevard Alexandre-Taché et ce, jusqu'au boulevard Lorrain;

ATTENDU QUE ce travail a été suspendu en attendant l'accord de financement du ministère des Transports du Québec (MTQ), puis une deuxième fois, pendant la période d'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE la Société a obtenu, en décembre 2019, le certificat d'autorisation (CA) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour les travaux de construction des voies du Rapibus et d'une piste cyclable dans le parc du Lac-Beauchamp, permettant ainsi à l'équipe de projets de reprendre et de finaliser les plans et devis du tronçon Labrosse-Lorrain;

ATTENDU QUE le tronçon Labrosse-Lorrain fait partie du corridor Rapibus et du même fait, du mandat professionnel de conception du Consortium GDR et que la Société procède donc à une modification du mandat initial, afin de pouvoir compléter les plans et devis, préparer les documents d'appel d'offres et lancer celui-ci pour octroyer un contrat de construction et débiter les travaux avant la fin de l'année 2020, ceci engendrant des frais supplémentaires;

ATTENDU QUE l'estimation des honoraires pour cette modification au mandat du Consortium GDR s'élève à un montant maximal de 136 805,00 \$, taxes incluses, et que les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-015;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François-Michel Brière

APPUYÉ PAR : madame Myriam Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE la modification de contrat du Consortium GDR, afin que soient repris les travaux de conception, plans et devis du corridor Rapibus entre les boulevards Labrosse et Lorrain, engendrant des frais supplémentaires de 136 805,00 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**Octroi de contrat – service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis adaptés**

---

ATTENDU QUE les contrats pour assurer le service de transport par taxis destiné aux personnes handicapées viennent à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU QUE l'article 83 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01) permet la conclusion d'ententes contractuelles à la suite de négociations de gré à gré;

ATTENDU QUE la Société a négocié de gré à gré avec le fournisseur Wilfrid-Poirier Ltée et a conclu une entente pour le service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis adaptés, pour une durée de deux (2) ans et quatre (4) mois, incluant deux (2) options de prolongation d'une (1) année chacune;

ATTENDU QUE les attentes et les normes de livraison de service ont été rehaussées, afin d'améliorer la qualité du service livré à la clientèle à mobilité réduite;

ATTENDU QUE les options de renouvellement sont conditionnelles à l'atteinte des normes de livraison de service;

ATTENDU QUE les services de taxis adaptés seront rémunérés à un taux horaire de 43 \$ de l'heure;

ATTENDU QUE la dépense totale pour l'octroi du contrat pour le service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis adaptés, en fonction de l'achalandage actuel, est évaluée à 4 775 000 \$ pour ce nouveau contrat, incluant les options de prolongation;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2020-019;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour assurer le service de transport adapté destiné aux personnes handicapées par taxis adaptés, pour une période pouvant aller du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 27 juillet 2024, si deux (2) options de prolongation d'une (1) année chacune sont exercées, soit octroyé à Wilfrid-Poirier Ltée.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2020-016**

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 10 h.

Adoptée à l'unanimité

.....  
Myriam Nadeau,  
Présidente

.....  
Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée



**STO**

Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du  
Conseil d'administration de la Société de transport de  
l'Outaouais tenue le 13 février 2020**

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux